WWF Neuchâtel

Louis-Favre 1
2000 Neuchâtel

Tél: +41 (0)32 969 26 46
Fax : +41 (0)32 724 28 80
wwf-ne@bluewin.ch
www.wwf.ch
Dons: CCP 20-8501-7

for a living planet®

Neuchâtel, le 30 mars 2010

Service de la faune des forêts et de la nature
1er Mars 11
2108 Couvet

Concerne : Position du WWF-Neuchâtel concernant le projet de guide à l'intention des organisateurs de manifestations sportives

La position du WWF-Neuchâtel, en tant que membre de la commission « nature-tourisme-sports-loisirs » a été sollicitée au sujet de l'objet précité. Nous vous faisons donc part ci-après des remarques de notre association.

Tout d'abord, il est à souligner que du point de vue de la protection des oiseaux forestiers menacés, une interdiction totale des manifestations sportives dans les secteurs sensibles, accompagnée d'une politique active de revitalisation des milieux serait l'unique position cohérente en matière de protection de la faune. En effet, le statut très précaire des populations de certaines espèces d'oiseaux forestiers dans le canton nécessiterait une protection nettement plus stricte que ce qui est proposé dans le présent guide.

En effet, le nombre de zones « relais » (périmètres de 2e importance) a été fortement réduit par rapport au projet initial qui se basait sur le « Livre blanc » rédigé par des experts de la protection des oiseaux, ce qui est déplorable. La localisation de l'une des deux zones de 2e importance restantes (sur 11 proposées initialement par les experts) a en outre été modifiée sous la pression des milieux sportifs sans véritable justification, alors que d'un point de vue de la protection des espèces menacées, elle aurait constitué une importante zone relai.

Force est donc de constater que le projet de guide mis en consultation ne correspond que très partiellement à nos attentes et s'il prévoit des garde-fous, certes non négligeables, il ne suffit pas à assurer durablement la survie des oiseaux menacés. Un important effort reste à faire en matière de revitalisation des habitats et de canalisation des utilisateurs individuels de la forêt (notamment les adeptes de la raquette à neige et les promeneurs de chiens). Nous demandons à l'Etat de compenser le manque de volontarisme en matière de gestion des manifestations sportives par une politique dynamique de revitalisation des habitats et de sensibilisation accrue des utilisateurs de la forêt.

Le projet mis en consultation comprend tout de même quelques améliorations notables par rapport au guide de 1996, à savoir une délimitation précise des périmètres de protection, ainsi qu'une règlementation claire du type de manifestations autorisées. Il a également le mérite de prévoir certains « couloirs » pour les manifestations sportives évitant les zones les plus sensibles pour les oiseaux. En ce qui concerne la conformité de ces couloirs avec le résultat des discussions qui ont eu lieu entre les services de l'Etat, les représentants des associations de protection de la nature et des milieux sportifs, nous nous en remettons à l'appréciation des représentants de Pro Natura et de Sorbus qui nous ont représentés lors de ces discussions.

A la page 17, nous constatons qu'un accès sécurisé est à disposition des bénéficiaires pour qu'ils puissent saisir leurs tracés. Le terme de bénéficiaire n'indique pas clairement que les associations de protection de la nature sont également concernées. Or l'a**rt. 12***b* LPN précise que « L'autorité notifie ses décisions au sens de l'art. 12, al. 1, aux communes et aux organisations par écrit ou les publie dans la Feuille fédérale ou dans l'organe officiel du canton. » Il est clair que l'Etat ne peut se soustraire aux dispositions fédérales. Nous demandons donc d'avoir accès aux tracés des manifestations sportives. Faute de quoi, les autorisations devraient nous être notifiées, ce qui impliquerait des démarches administratives supplémentaires, un ralentissement des procédures, un manque de transparence et des risques de blocages, qu'il vaudrait mieux éviter, étant donné le potentiel déjà quelque peu conflictuel du présent dossier.

En vous remerciant d'avance de tenir compte de nos remarques, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le WWF-Neuchâtel

Sylvie Barbalat

Secrétaire régionale